



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan


Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, tout conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le calendrier initial a fait l'objet d'un amendement lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 février 2018 savoir :

MOIS	JOUR	HEURE	LIEU
JANVIER	Lundi 15 Janvier 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
FÉVRIER	Lundi 12 Février 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
FÉVRIER	Vendredi 23 Février 2018	18 H 00	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
MARS	Lundi 5 Mars 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
AVRIL	Lundi 9 Avril 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
MAI	Lundi 7 Mai 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
JUIN	Lundi 4 Juin 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
JUILLET	Lundi 9 Juillet 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
AOÛT	Lundi 6 Août 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
SEPTEMBRE	Lundi 10 Septembre 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
OCTOBRE	Lundi 1er Octobre 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
NOVEMBRE	Lundi 5 Novembre 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE
DECEMBRE	Lundi 3 Décembre 2018	19 H 30	SALLE MUNICIPALE, 181, RUE DE LA SALLE

Fait, donné et signé à Batiscan ce treizième jour du mois de février deux mille dix-huit (13 février 2018).



Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier